



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés

Question écrite n° 107496

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la position de la CNAM. En effet, la CNAM fait état, sur les cinq premiers mois de l'année 2006, d'une progression des facturations des cliniques privées de l'ordre de 5,6 %, ce qui porterait le dépassement de l'ONDAM à environ 300 millions d'euros. Les professionnels du secteur privé ne comprennent pas ce chiffre et précisent qu'il est largement surévalué. Aussi, il lui serait agréable de connaître précisément quels actes engendrent ce dépassement de 300 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107496

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10990